



COLLOQUE NATIONAL ANNUEL DE LA FORMATION (C.N.A.F)

au siège de la FFVoile, 17 rue Henri Boquillon – 75015 Paris

LISTE DES ANNEXES

Pages :

Annexe 1 : PROGRAMME :	2
Annexe 2 : LISTE DES PARTICIPANT(E)S	3
Annexe 3 : BILANS 2009 DES DÉLIVRANCES DE DIPLÔMES ET DE QUALIFICATIONS FFVoile	6
Annexe 3bis : Bilan des dossiers instruits en 2009 par les jurys AMV.....	7
Annexe 4 : BILANS 2009 DES AUTRES FORMATIONS RÉALISÉES PAR LES LIGUES	8
Annexe 5 : PROJETS REGIONAUX 2010	9
Annexe 6 : LISTE DES DOCUMENTS DISTRIBUÉS AUX PARTICIPANT(E)S	10
Annexe 7 : RELEVÉ DES DÉCISIONS FÉDÉRALES NATIONALES Extraits des relevés de décisions « formation » du CA de la FFVoile (fin 2008 et 2009)	11
Calendrier des actions nationales de formation 2010	site internet FFVoile
Fiche d'inscription aux stages de formation nationaux 2010	site internet FFVoile

ANNEXE 1 - PROGRAMME

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2009

« Bilan et perspectives des formations »

9h30 : *Accueil des participants*

10h00 : ***Ouverture du colloque***

- 1) Rappel des décisions FFVoile (AG, CA, BE) : règlement des diplômes, des qualifications et des formations, règlement financier,
- 2) Compte-rendu du Conseil de perfectionnement des formations de la FFVoile du 2 octobre 2009
- 3) Bilan des actions de formation et de certification 2009 :
 - a) Niveau régional
 - b) Niveau national

13h00 : *Pause déjeuner au restaurant « Le Bistro 121 »*
(angle rue de la Convention et rue Bocquillon)

14h00 : ***Reprise des travaux :***

- 4) L'environnement européen des certifications d'encadrement
- 5) Evolution des certifications d'encadrement en France (FFVoile, MSS, MRES)
- 6) Présentation des positions de la FFVoile au regard des évolutions envisagées en 2010
- 7) Présentation du plan national annuel de formation (PNAF) FFVoile 2010

17h00 : *Clôture de la journée*

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2009 « L'encadrement des activités sportives des clubs »

9h00 : ***Suite des travaux***

- 8) Rappel des contributions de la Mission Formation à la politique de relance des activités sportives des clubs affiliés FFVoile
- 9) Mise en œuvre des nouvelles fonctions et certifications pour le sport : rôle et missions des CRF et des cadres techniques voile
- 10) Propositions de décisions ou d'orientations FFVoile 2010.

12h30 : *Pause déjeuner au restaurant « Le Bistro 121 »*
(angle rue de la Convention et rue Bocquillon)

14h00 : ***Reprise des travaux :***

- 11) Questions diverses
- 12) Synthèse du CNAF 2009

16h00 : *Clôture du colloque*

Annexe 2 : LISTE DES PARTICIPANT(E)S

Patrick	BERNARD	Ligue 05 - Bretagne
Loïc	BILLON	Ligue 33 - Rhône-Alpes
Pierre-Luc	BLANC	Ligue 10 - Languedoc Roussillon
Daniel	BOUCHARD	Ligue 20 - Ile de France
Laurent	BRILLANT	Ligue 24 - Midi-Pyrénées
Ghislain	BRUGNOT	Ligue 16 - Bourgogne
Gilles	BRUNEL	Ligue 02 - Picardie
Jacques	CATHELINEAU	FFVoile
Marie-Pierre	CHAURAY	Ligue 16 - Bourgogne
Yves	CHEMINAT	Ligue 26 - Martinique
Bernard	CLAVERIES	Ligue 11 - Alpes Provence
David	COMUNELLO	Ligue 18 - Lorraine
Tugdual	DE BONVILLER	LES GLENANS
Philippe	DELHAYE	FFVoile
Michel	DUCLOT	FFVoile
Eric	DUFOURNIER	Ligue 21 - Centre
Philippe	GOUARD	FFVoile
Pierre	HEBTING	Ligue 29 - Corse
Jacques	HUBLET	Ligue 12 - Côte d'Azur
Victor	JEAN-NOËL	Ligue 32 - Guadeloupe
Marie-Thérèse	LANUZEL-JOURDAS	FFVoile
Claude	LE BACQUER	FFVoile
Aurélien	LE METAYER	Sportif de haut niveau
David	LECHÊNE	Ligue 07 - Pays de la Loire
Amélie	LEGOUFFE	Ligue 22 - Limousin
Christophe	LINO	ENVSN
Julien	MAGURNO	Ligue 10 - Languedoc Roussillon
Julien	MAILLET	Ligue 02 - Picardie
Dominique	MALOCHET	Ligue 08 - Poitou-Charentes
Michèle	NAKAGIRI	FFVoile
Bertrand	NARDIN	Ligue 05 - Bretagne
Sébastien	PAROUTY	Ligue 22 - Limousin
Arnaud	PESSON	Ligue 05 - Bretagne
Xavier	POIROT	Ligue 07 - Pays de la Loire
Clément	REMY	UCPA

Jean-Philippe	ROCHEREAU	Ligue 09 - Aquitaine
Patrick	RODIER	Ministère chargé des sports
Bruno	ROSETTE	Ligue 04 - Basse Normandie
Ahcène	SACI	Ligue 22 - Limousin
Bernard	SCHNEIDER	Ligue 15 - Franche-Comté
Pierre	SCHREIBER	Ligue 17 - Alsace
Jean-François	TALON	Ligue 20 - Ile de France
Gildas	TREGOUËT	Ligue 09 - Aquitaine
Moana	VAIREAUX	Ligue 05 - Bretagne
Théo	WENDLING	Ligue 17 - Alsace

LISTE DES ORGANISMES REPRÉSENTÉS

Ligue 02 - Picardie	MAILLET	Julien
Ligue 02 - Picardie	BRUNEL	Gilles
Ligue 04 - Basse Normandie	ROSETTE	Bruno
Ligue 05 - Bretagne	BERNARD	Patrick
Ligue 05 - Bretagne	PESSON	Arnaud
Ligue 05 - Bretagne	VAIREAUX	Moana
Ligue 05 - Bretagne	NARDIN	Bertrand
Ligue 07 - Pays de la Loire	POIROT	Xavier
Ligue 07 - Pays de la Loire	LECHÊNE	David
Ligue 08 - Poitou-Charentes	MALOCHET	Dominique
Ligue 09 - Aquitaine	ROCHEREAU	Jean-Philippe
Ligue 09 - Aquitaine	TREGOUËT	Gildas
Ligue 10 - Languedoc Roussillon	BLANC	Pierre-Luc
Ligue 10 - Languedoc Roussillon	MAGURNO	Julien
Ligue 11 - Alpes Provence	CLAVERIES	Bernard
Ligue 12 - Côte d'Azur	HUBLET	Jacques
Ligue 15 - Franche-Comté	SCHNEIDER	Bernard
Ligue 16 - Bourgogne	BRUGNOT	Ghislain
Ligue 16 - Bourgogne	CHAURAY	Marie-Pierre
Ligue 17 - Alsace	SCHREIBER	Pierre
Ligue 17 - Alsace	WENDLING	Théo
Ligue 18 - Lorraine	COMUNELLO	David
Ligue 20 - Ile de France	BOUCHARD	Daniel
Ligue 20 - Ile de France	TALON	Jean-François



Ligue 21 - Centre	DUFOURNIER	Eric
Ligue 22 - Limousin	LEGOUFFE	Amélie
Ligue 22 - Limousin	PAROUTY	Sébastien
Ligue 22 - Limousin	SACI	Ahcène
Ligue 24 - Midi-Pyrénées	BRILLANT	Laurent
Ligue 26 - Martinique	CHEMINAT	Yves
Ligue 29 - Corse	HEBTING	Pierre
Ligue 32 - Guadeloupe	JEAN-NOËL	Victor
Ligue 33 - Rhône-Alpes	BILLON	Loïc
ENVSN	LINO	Christophe
Ministère chargé des sports	RODIER	Patrick
UCPA	REMY	Clément
LES GLENANS	DE BONVILLER	Tugdual
SHN	LE METAYER	Aurélien
FFVoile	CATHELINÉAU	Jacques
FFVoile	DELHAYE	Philippe
FFVoile	DUCLOT	Michel
FFVoile	GOUARD	Philippe
FFVoile	LANUZEL-JOURDAS	Marie-Thérèse
FFVoile	LE BACQUER	Claude
FFVoile	NAKAGIRI	Michèle

Annexe 3 : BILANS 2009 DES DÉLIVRANCES DE DIPLÔMES ET DE QUALIFICATIONS FFVoile

LIGUES	MON	AMV	ENT	FORMATEURS		EQUIV	VAE	FEMMES
				FORMATEURS	RECYCLAGES			
1 Nord - Pas de Calais	0	57	0	0	0	8	0	20
2 Picardie	0	3	0	0	0	0	0	1
3 Haute Normandie								
4 Basse Normandie	0	81	0	4	25	0	1	20
5 Bretagne	16	330	0	32	0	0	12	92
7 Pays de la Loire	0	64	0	0	0	4	1	19
8 Poitou Charentes	0	40	4	26	49	4	1	14
9 Aquitaine	1	37	0	0	0	2	1	16
10 Languedoc Roussillon	0	16	0	0	6	0	0	4
11 Alpes Provence	0	26	3	4	18	0	0	9
12 Côte d'Azur	0	52	0	8	6	0	2	14
15 Franche Comté	0	7	0	0	10	0	0	0
16 Bourgogne	0	9	0	1	0	0	0	2
17 Alsace	1	0	0	0	1	0	0	1
18 Lorraine	0	10	0	0	20	3	0	11
19 Champagne Ardennes								
20 Ile de France	0	13	7	2	9	0	0	5
21 Centre	0	2	0	1	7	0	0	1
22 Limousin	0	1	0	1	3	0	0	1
23 Auvergne	0	2	0	0	0	0	0	0
24 Midi Pyrénées	0	0	0	0	1	0	0	0
26 Martinique	0	0	0	1	1	0	0	0
27 Nouvelle Calédonie								
29 Corse	0	6	0	5	5	0	0	4
30 Guyane								
31 Réunion								
32 Guadeloupe								
33 Rhône Alpes	8	25	0	11	0	0	0	13
0 FFVoile	18	122	0	0	0	10	11	26
TOTAL	44	903	14	96	161	31	29	273

Annexe 3 bis :

BILAN DES DOSSIERS INSTRUITS EN 2009 PAR LES JURYS AMV

N° Jury	Date	Lieu	Composition du Jury	Nbre d'admis	Nbre refus (ou défailants)
1	16/01/09	LE HAVRE (76)	complet	9	4
2	05/02/09	BREST (29)	complet	77	6
3	20/03/09	LE TOUQUET (62)	complet	9	4
4	05/04/09	PARIS (75)	complet	42	
5	27/05/09	LA ROCHELLE (17)	complet	11	1
6	28/05/09	BREST (29)	complet	64	
7	17/06/09	PARIS (75)	complet	44	1
8	09/06/09	CANNES (06)	complet	2	1
9	12/06/09	TORCY (71)	complet	2	
10	18/06/09	LE TOUQUET (62)	complet	6	1
11	02/07/09	CHERBOURG (50)	complet	22	
12	14/06/00	MARSEILLE (13)	complet	2	1
13	30/06/09	PARIS (75)	complet	2	
14	02/04/09	NANTES (44)		28	3
15	24/06/09	CIBOURNE 64)		18	3
16	20/06/09	GERARDMER (88)	complet	6	
17	29/06/09	LE CAP D'AGDE (34)	complet	2	1
18	28/07/09	CANNES (06)	complet	21	
19	23/07/09	LE CAP D'AGDE (34)	complet	4	6
20	29/09/09	PARIS (75)	complet	9	
21	24/09/09	MARSEILLE (13)	complet	22	1
22	01/10/09	PARIS (75)	complet	43	1
23	17/09/09	NARBONNE (11)	complet	10	
24	30/09/09	LA ROCHELLE (17)	complet	29	2
25	01/10/09	BREST (29)		126	2
26	23/10/09	AYDAT (63)	complet	2	3
27	06/11/09	NANTES (44)	complet	33	21
28	28/10/09	BRUGES (33)	complet	22	
29	26/11/09	CAEN (14)	complet	35	
30	15/12/09	BREST (29)	complet	39	2
31	14/11/09	TOMBLAINE (54)	complet	10	3
32	06/11/09	TRESSERVE (73)	complet	25	
33	24/11/09	CANNES (06)	complet	19	
34	08/12/09	LE TOUQUET(62)	complet	9	
35	07/12/09	PARIS (75)	complet	1	
36	11/12/09	DIJON (21)	complet	5	
TOTAL				810	67

Annexe 4 : BILANS 2009 DES AUTRES FORMATIONS RÉALISÉES PAR LES LIGUES

LIGUE	AUTRES ACTIONS RÉALISÉES	SIGNATAIRE
05	- Recyclage / entraîneur : 30 jours / stagiaire	Bertrand NARDIN
08	- Colloque régional formation le 27 novembre 09	Dominique MALOCHET
10	- Formation de commissaire aux résultats	Pierre-Luc BLANC
15	- Formation sécurité - Formation réparation plastique pour les élèves moniteurs	Bernard SCHNEIDER
16	- animateur club = 9 - et FREG = 4	Ghislain BRUGNOT
21	- Formation sécurité pour bénévoles, animateurs sportifs : 5	Eric FOURNIER
29	- Le 27 mars : journée d'information sur le CQP pour tous les formateurs de la ligue - De mars à octobre : Recyclage de 5 formateurs : participation aux stages de coordinateur de CQP - Le 28 novembre : colloque régional de formation	Pierre HEBTING

Annexe 5 : PROJETS 2010

LIGUE	SOUHAITS RÉGIONAUX POUR 2010	SIGNATAIRE
02	- Formateur de CQP-AMV	Julien MAILLET
05	- Simplification des contraintes administratives CQP AMV (fiche de renseignements...) - Accompagnement ingénierie vers les formateurs	Bertrand NARDIN
09	- Permanents/bénévoles : DSI - Formateurs : Harmonisation des contenus de formation pour CQP - Actions de formation vers les maîtres de stage - Entraîneurs : Suivi individualisé de la formation Entraîneurs : Journée de formation continue	Jean-Ph ROCHEREAU
10	- Relancer en LR la formation entraîneur - Démarrer les actions du Pôle formation de la ligue (7 stages programmés dont un stage DSI/RTQ).	Pierre-Luc BLANC
15	- AMV - Arbitre - Entraîneur	Bernard SCHNEIDER
16	- animateur club - AMV - Entraîneur	Ghislain BRUGNOT
18	- Priorité sur la formation des entraîneurs et des arbitres régionaux	J.-Christophe COUR
20	- Formation de moniteurs - Formation d'entraîneurs - Formation d'arbitres régionaux	Daniel BOUCHARD
21	- Formation des bénévoles sur DSI et projet de club. - Mise en place régionalisation de la formation arbitrage. - Formation AMV	Eric FOURNIER
29	- Formation des dirigeants au CQP/DSI - Mise en place d'une offre de formation régionalisée	Pierre HEBTING
33	- Formation d'entraîneur FFVoile (UC4) - Formation formateur CQP AMV (nationale FFV)	(Non signé)

Annexe 6 : LISTE DES DOCUMENTS DISTRIBUÉS AUX PARTICIPANT(E)S

Sommaire du dossier

1. Rappel des décisions FFVoile (autorité nationale)	2
2. Compte-rendu du conseil de perfectionnement du 2 octobre 2009 dont tableau comparatif des certifications sud-européennes d'encadrement de la voile	6
3. Bilan des actions de formation et de certification 2009	9
a) Tableau des délivrances de certification 2009	9
b) Jurys AMV 2008 et 2009	10
c) Bilans des actions régionales particulières	12
d) Souhaits d'actions formation 2010	13
e) Fiche d'inscription AMV (actualisée 2010)	14
4. Documents d'instruction des demandes de VAE ou d'équivalence...16	
a. fiche de demande de VAE ou d'équivalence (candidats)	16
b. directives aux présidents de jury (candidats + jurys)	18
c. guide à l'usage des membres de jury (jurys)	20
5. Actions de formations FFVoile 2010	22
a. Calendrier prévisionnel des actions nationales de formation 2010	22
b. Fiche d'inscription aux actions de formation 2010 (ENVSN)	23
6. Cahier des charges des formations FFVoile (extraits convention ENVSN-FFVoile) 24	
a. Annexe 1 : formation coordonateurs AMV	24
b. Annexe 2 : formation formateurs AMV	26
c. Annexe 3 : amélioration des DSI (perfectionnement des RTQ)	28
d. Annexe 4 : formation des Entraîneurs FFVoile (UCC n°5)	30

Autres documents fournis :

- Livret de formation et de certification d'AMV (version actualisée)
- Livret de formation et de certification d'entraîneur FFVoile

Annexe 7 RELEVÉ DES DÉCISIONS FÉDÉRALES NATIONALES (fin 2008 et 2009)

Extraits des relevés de décisions « formation » du CA de la FFVoile

..... CA du 28 NOVEMBRE 2008

5-2 Commission Formation

5-2-1 Compte rendu du conseil de perfectionnement du 23/10/2008 / Information

5-2-2 Point sur l'AMV : *Etat des formations effectuées et régularisations, inscriptions, fonctionnement des jurys, diplomation et état des formations « moniteurs de voile »* Information

Pour mémoire (décision) : *Le Conseil d'Administration de la FFVoile réunit le 13 juin 2008 valide le projet de convention de stage pour les stagiaires en cours de certification d'Assistant Moniteur Voile (AMV) entre l'établissement de formation, l'établissement d'accueil et le stagiaire selon le modèle joint.*

5-2-3 Mise à jour certifications et des fonctions fédérales Décision 5 *Les qualifications/fonctions qui ont déjà été validées par les organes décisionnaires de la FFVoile et qui simplifient les fonctionnements dans les clubs (ex Arbitre de Club) doivent être communiquées aux clubs. Le reste des sujets devra être présenté et débattu en BE début 2009 puis exposé en CA au mois de Février 2009*

5-2-4 Certification ISAF de Macif Centre voile (incluant le rapport de l'expert désigné par le BE, J Cathelineau) **Décision 6**

Sur proposition du Bureau exécutif et après avoir pris connaissance du rapport d'expertise de Jacques CATHELINÉAU missionné à cette fin par le Bureau Exécutif du 11 avril 2008, le Conseil d'Administration valide l'habilitation par la FFVoile de l'association Macif Centre de Voile (MCV) dont le siège social se situe à Niort, pour l'organisation de stages d'entraînement à la survie individuelle offshore tels que prescrits par la Fédération Internationale de Voile, l'ISAF (International Sailing Federation), dans ses « ISAF Offshore Special Regulations Appendix G ».

MCV délivrera les certificats de stage suivant le formulaire approprié, et communiquera après chaque session à la FFVoile la liste des candidats ayant suivi le stage avec succès. La FFVoile communiquera les coordonnées du Centre sur son site internet. Cette Habilitation est délivrée pour une période de un an et renouvelable par tacite reconduction. Cette Habilitation peut être retirée à tout moment, dès lors que les contenus pédagogiques des stages ne seraient pas conformes aux prescriptions de l'ISAF, ou que le MCV ne remplirait plus les conditions énoncées ci-dessus.

..... CA FFVOILE du 25 FEVRIER 2009

4-2 / Commission Formation

4-2-1 : Actualisation des certifications fédérales : modifications et ajouts au règlement des diplômes, des qualifications et des formations de la FFVoile. **Approbation à l'unanimité.**

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance :

- *des souhaits de simplification en matière d'encadrement technique pour le respect et la bonne application des dispositifs de certification,*
- *de la teneur des articles A 211.2 du Code du sport, notamment en matière d'obligation de qualification de l'encadrement bénévole et A322.64 à A 322.70 du même code portant notamment désignation d'un responsable technique qualifié dit « RTQ », et convaincu de la nécessité de rappeler aux associations locales affiliées leur marge de manœuvre en tant qu'association,*

1 - supprime dans l'article 1-b du règlement des diplômes, des qualifications et des formations de la FFVoile : « la qualification d'Animateur sportif » ;

2 - ajoute dans l'article 1-c du même règlement : « L'Animateur Sportif de Club (ASC), fonction reconnue et attribuée par le club, qui permet l'animation du club, l'accompagnement des déplacements sportifs du club et selon la compétence du titulaire, l'animation de navigations à visées compétitives sur les plans d'eau du club y compris l'organisation de compétitions de grade 5 C.

La fonction d'ASC peut être attribuée à partir de 18 ans révolus, et pour l'accompagnement des déplacements sportifs par voie routière, à partir de 21 ans révolus. » ;

3 - modifie l'article 17 dudit règlement comme suit : remplace « La qualification d'Animateur Sportif ... » par « La fonction d'Animateur Sportif de Club (ASC) ... » puis ajouter en dernière phrase de l'article : « En cas d'intervention sur l'eau, une formation à la surveillance, à l'alerte et à l'intervention nautique est requise. La certification du titulaire validant l'Unité de Compétence Capitalisable (UCC) n°1 FFVoile définie dans l'annexe 2 permet au club de dispenser de cette formation. »

4-2-1 a : Création et renforcement de la fonction d'Animateur Sportif de Club (ASC) – Proposition de transformer le diplôme d'Animateur sportif en une fonction d'Animateur Sportif de Club correspondant mieux aux besoins des structures fédérales. Cette fonction étant attribuée par les clubs et non par la fédération. **Approbation à l'unanimité.** Le CA souhaite que les clubs s'approprient ce nouveau dispositif avant de trop en préciser les modalités d'application. A l'issue de cette période de mise en œuvre, un recueil de bonnes pratiques pourra être diffusé.

4-2-1 b : Suppression de la qualification fédérale d'Animateur Sportif. Proposition est faite d'abandonner la qualification d'animateur sportif au profit de la fonction d'Animateur Sportif de Club, plus souple d'utilisation par les structures concernées. **Approbation à l'unanimité**

4-2-3 c : Compléments au dispositif de certification de l'Entraîneur FFVoile - (projet de livret de certification) Le CA mandate (**unanimité moins 1 abstention**) le bureau exécutif de la FFVoile pour valider l'annexe 10 à venir dudit règlement portant définition du niveau de l'expérience de compétition requise pour l'accès à la formation et référentiel d'Entraîneur FFVoile.

4-2-2 : Aides individualisées 2008 délivrées aux Sportifs de Haut Niveau (SHN) : Présentation du Bilan 2008 des aides à la formation professionnelle des SHN : 24 sportifs ont été concernés par cette action (enveloppe globale : 41 000 € - aide moyenne : 1708 € par sportif). **Approbation à l'unanimité.**

4-2-3 : Avis de la FFVoile relatif à l'agrément de l'ENVSN par l'administration des Affaires Maritimes comme centre de formation au brevet de « capitaine 200 » : Approbation à l'unanimité.

Le CA donne un avis favorable à l'agrément de l'ENVSN par l'administration des Affaires Maritimes comme centre de formation au brevet de « Capitaine 200 », sous réserve du maintien des prérogatives de l'ensemble des diplômes et qualifications du Ministère des Sports et Ministère de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et Fédéraux.

..... CA FFVOILE du 17 juin 2009

9) Mission Formation

Information : Rappel pour les nouveaux membres du CA, des missions de la Mission Formation.

9.1 - Désignations des membres pour la commission des litiges (liste actualisée).

La composition de cette commission, destinée à régler les litiges pouvant survenir entre les candidats au Certificat d'AMV qui suivent une formation, leurs organismes de formation, et la FFVoile – organisme délégataire de la CPNEF pour la mise en œuvre de la certification - a été mise à jour le 17 juin 2009. **Approbation à l'unanimité.**

9.2 – Composition du Conseil de perfectionnement des formations de la FFVoile

: Liste actualisée. **Approbation à l'unanimité.**

9.2 (bis) - Actualisation du règlement des Diplômes, des Qualifications et des Formations de la FFVoile : *Mise à jour liée à la qualification « d'arbitre honoraire ; Arbitre Honoraire n'est pas une qualification mais une distinction. Cette distinction permet à un arbitre la cessation progressive de ses activités, en lui accordant la possibilité d'interventions restreintes. Le CA demandé une nouvelle rédaction de cette "mise à jour" concernant les arbitres honoraires. Il faudra s'interroger sur le fait d'intégrer, ou non, ce dispositif dans ce règlement ou dans un autre texte réglementaire.*

9.3 - Point d'actualité sur les nouveaux diplômes du MSS (DEJEPS et DESJEPS).

4 centres de formation ont été mis en place : ENVSN – CREPS de Poitiers – CREPS d'Antibes – CFFSN d'Ile de France. Ils permettent de continuer à augmenter le niveau de compétences des professionnels en activité.

9.4 - Bilan annuel des délivrances de certificat d'AMV 2008.

En 2008, 312 diplômes d'AMV et 200 de Moniteurs ont été délivrés, ce qui justifie pleinement d'avoir conservé ces derniers, même si leur nombre doit progressivement décliner. Il est prévu de transmettre à la CPNEF Sport un bilan de fonctionnement des Jurys d'AMV, ce qui n'a pu être fait en raison de retards de transmission des comptes rendus d'activité par les ligues.

9.5 - Bilan annuel pédagogique et financier 2008 de l'organisme de formation Professionnel FFVoile.

Report au CA de novembre de ce bilan qui sera transmis, dans l'intervalle, à la DREFP de Paris.

9.6 - Point d'étape des actions entreprises dans le cadre des programmes européens (EQF / Leonardo, human capital and sport / Marie Curie actions).

Le compte rendu de l'intervention "Marie Curie actions", et un tableau comparatif des certifications européennes (Italie / Espagne / Portugal / France) sont disponibles sur le site fédéral.

..... CA FFVOILE du 21 novembre 2009

11 – Formation

11-1 Comte rendu de la réunion du Conseil de Perfectionnement des Formations de la FFVoile Information ; *Le Conseil de perfectionnement s'est réuni au siège à Paris le 2 octobre 2009 (compte-rendu annexé).*

11-2 Certifications FFVoile délivrées en 2009. Information *Nombre de certifications délivrées par la FFVoile depuis le 1^{er} janvier 2009. Un bilan complet et consolidé de l'année 2009 sera fourni dès la première réunion 2010 du Bureau exécutif et du Conseil d'administration FFVoile.*

11- 3 Conventions avec les universités. Information *Intérêt du conventionnement réalisé avec 3 universités (Dijon, Bordeaux et Brest) et des opportunités à l'étude avec 3 à 5 universités supplémentaires. Une implication des ligues concernées et des cadres techniques voile compétents dans le cadre de ce conventionnement est jugé souhaitable, sous l'autorité du DTN de la FFVoile (lettres de mission).*

11- 4 Etat des CIP aidées en 2009 Adopté à l'unanimité *Le CA valide les aides à l'insertion professionnelles d'un montant de 13900€ (aides personnalisées) sur un montant total d'aide de 99523€ au bénéfice de l'emploi aménagé de 15 SHN (1505 jours cumulés de mise à disposition) et note la possibilité de 9 créations à l'étude. Un bilan complet et consolidé de l'année*

2009 sera fourni dès la première réunion 2010 du Bureau exécutif et du Conseil d'administration FFVoile.

11- 5 Plan annuel de formation FFVoile **Adopté à l'unanimité** *Le CA adopte le principe d'un plan annuel de formation FFVoile reconductible jusqu'en 2012 et mis en œuvre pour 2010 selon le tableau joint en annexe. Il délègue à la Mission Formation les éventuelles adaptations nécessaires en cours d'année, lesquelles feront l'objet d'une information du Bureau exécutif de la FFVoile.*

11- 6 : retiré

11- 7 Habilitation ISAF Société Nautique de Marseille **Adopté à l'unanimité** *Le Conseil d'Administration de la FFVoile réunit les 20 et 21 novembre 2009, après avoir pris connaissance du rapport d'expertise de Jacques CATHELINÉAU missionné à cette fin, entendu la volonté affirmée des dirigeants de l'association, lesquels ont pris connaissance des documents ISAF, vu la décision du Bureau Exécutif FFVoile, du 16 juin 2009, valide l'habilitation par la FFVoile de l'association Société Nautique de Marseille (SNM) dont le siège social se situe à Marseille, pour l'organisation de stages d'entraînement à la survie individuelle offshore tels que prescrits par la Fédération Internationale de Voile, l'ISAF (International Sailing Federation), dans ses « ISAF Offshore Special Regulations Appendix G ».*

11- 8 Principes d'habilitation des stages « survie ISAF3 **Adopté à l'unanimité**

Le Conseil d'Administration (CA) de la FFVoile réunit les 20 et 21 novembre 2009, considérant l'ensemble des centres habilités à ce jour (8) pour organiser les « stages de survie ISAF », adopte les principes de contrôle prévus pour l'ensemble des formations habilités par la FFVoile. Le CA décide en outre que :

- 1- L'habilitation par la FFVoile des centres de formation pour l'organisation de stages d'entraînement à la survie individuelle offshore tels que prescrits par la Fédération Internationale de Voile, l'ISAF (International Sailing Federation), dans ses « ISAF Offshore Special Regulations Appendix G » relève à compter de ce jour de la compétence du bureau exécutif de la FFVoile.*
- 2- Cette habilitation est délivrée par le Bureau Exécutif (BE) de la FFVoile pour une période d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être retirée à tout moment par le BE, dès lors que les contenus pédagogiques des stages ou la qualité des formateurs ne seraient plus conformes aux prescriptions de l'ISAF, ou que le centre de formation ne remplirait plus les conditions énoncées ci-dessus.*
- 3- Chaque centre fournit à la FFVoile le programme et les modalités d'organisation des sessions (nom et qualité des formateurs et des experts mobilisés) ; il informe la FFVoile de toute modification avant la tenue des sessions concernées.*
- 4- Chaque centre communique à l'issue de chaque session à la FFVoile la liste et les coordonnées des candidats ayant suivi le stage avec succès ainsi que la liste et les coordonnées des candidats non certifiés, accompagnée des motifs de leur échec.*
- 5- La FFVoile délivre les certificats de stage suivant le formulaire approprié aux candidats certifiés ; l'information des candidats non certifiés est assurée directement par le centre de formation qui leur en indique le(s) motif(s).*
- 6- La FFVoile peut organiser une évaluation de la qualité des « stages de survie ISAF » par tout moyen qu'elle juge utile, notamment par sondage ou enquête auprès des bénéficiaires.*
- 7- Tout recours relatifs aux décisions prises en application des dispositions précédentes est adressé au Président de la FFVoile, lequel les soumet, après instruction, à la décision du BE.*
- 8- Un bilan annuel d'application de ces dispositions est présenté au CA ainsi que le bilan annuel transmis à l'ISAF.*

**Pour information : BE du 23 octobre 2009
(extraits).....**

Le Bureau exécutif de la FFVoile réunit le 23 octobre 2009 fixe le montant de la participation aux frais d'instruction des dossiers de demande de certificat d'AMV à 27 € à compter du 1^{er} janvier 2010. Ce montant s'applique également aux demandes de diplôme de Moniteur FFVoile.

Le Bureau Exécutif de la FFVoile réunit le 21 novembre 2009 adopte le montant de facturation des formations selon le tarif de 9,30 € de l'heure pour les frais pédagogiques (hors frais de documentation), additionnés des frais réels de séjour. En cas de désistement (hors cas de force majeure) intervenant dans le mois précédent l'action de formation, un forfait incompressible de 30% du total des frais peut être réclamé. Ce montant peut s'élever à 50% si le désistement intervient dans les 10 jours précédents l'action de formation. Si l'annulation intervient dans les trois jours précédents le début de l'action de formation, la totalité des frais pourra être réclamé, selon les possibilités d'annulation. Le CA délègue à la Mission Formation les éventuelles adaptations nécessaires en cours d'année, lesquelles feront l'objet d'une information du Bureau Exécutif de la FFVoile.

● * * *